



CONNEXIONS DIRECTES



Bulletin du Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications
de la Confédération Nationale des Travailleur·euses - Solidarité Ouvrière

LA POSTE : NAUFRAGE ANNONCÉ !

Jusqu'à 1,5 million de correspondances en retard sur l'ensemble du territoire !

Pourquoi ce retard ?

Plus d'un million de plis ont été ou sont en attente à la PIC de Cestas (33), certains datant même de la mi-décembre. La fermeture du centre de Tri de Poitiers (200 postier·ères) a entraîné le basculement du tri du courrier des départements de Charente-Maritime et de Charente sur Cestas (33), seulement 4 postier·ères supplémentaires pour faire face à cette surcharge de travail, résultat des centaines de milliers de plis en souffrance.

Conditions de travail difficiles

Les agents sont souvent confrontés à des conditions de travail détériorées, pression hiérarchique, cadence effrénée, travail bâclé, ce qui affecte leur capacité à assurer un service de qualité, entraînant des arrêts maladies

Analyse de la situation par la boîte

La réponse de La Poste est cynique. Ces retards ne seraient pas dus à l'organisation de travail et au sous-effectif, mais aux arrêts maladies prétendument très nombreux sur le site et à des intempéries. Le personnel en maladie n'est que le fruit de leur politique managériale qui, de toute façon, doit être remplacé.

La Poste a opté depuis quelques années pour une politique de fermeture de Centres de tri partout en France et donc pour la création de centres courriers ou des PIC surdimensionnées. Les conséquences évidentes sont des plans sociaux déguisés : intérimaires et CDD jeté·es et les titulaires obligé·es de déménager sur d'autres sites pour ne pas perdre leurs emplois, pour ceux et celles qui le peuvent.

NOUS EXIGEONS :

- 1. Le renforcement des effectifs** : Recrutement d'agent·es supplémentaires pour garantir une distribution efficace et rapide du courrier en Gironde mais aussi dans tous les départements.
- 2. Amélioration des conditions de travail** : Mise en place de mesures pour assurer la santé et le bien-être des agent·es postaux. C'est au personnel en assemblée générale de décider de leurs conditions de travail.
- 3. Engagements pour un service de qualité** : Priorisation de la distribution du courrier afin de respecter les délais et de répondre aux attentes des usagers. Remise en service du J+1

